

Cerner les obstacles au commerce intérieur et à la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur du camionnage : groupes de discussion

Au nom du Bureau du Conseil privé (BCP) du gouvernement du Canada, Altis Consulting mène un projet pilote de recherche visant à cerner systématiquement les obstacles au commerce intérieur et à la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur du camionnage. Cette recherche permettra d'élaborer des solutions stratégiques créatives pour faciliter la circulation des camions et des travailleurs entre les provinces et les territoires.

Nous sommes actuellement à la recherche de participants (entreprises et travailleurs du secteur du camionnage) pour prendre part à des groupes de discussion au cours des mois de mars et avril 2024. L'objectif de cette phase du projet de recherche est de comprendre comment les obstacles au commerce intérieur et à la mobilité de la main-d'œuvre touchent différemment les membres du secteur du camionnage.

Veuillez noter que ces groupes de discussion seront bilingues et que les participants auront la possibilité de s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Veuillez également noter qu'à des fins de production de rapports, toutes les données seront regroupées et qu'aucun renseignement confidentiel ou exclusif ne sera inclus.

Les participants intéressés peuvent s'inscrire dès maintenant et jusqu'au 18 mars en cliquant sur les liens dans le tableau ci-dessous :

But	Date et heure	Groupes de participants	Inscrivez-vous dès maintenant à un groupe de discussion :
A. Cerner les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces et les territoires.	Le lundi 25 mars, de 14 h 30 à 16 h 30 HNE	Camionneurs et autres travailleurs du secteur du camionnage (en particulier les membres de groupes sous-représentés tels que les femmes, les Autochtones, les personnes de couleur, les travailleurs francophones et les immigrants)	https://forms.gle/tqUavvUNgXQ6EqSr9
B. Cerner les obstacles au commerce intérieur auxquels se heurtent les entreprises de camionnage des régions rurales, éloignées et nordiques.	Le mardi 26 mars, de 14 h 30 à 16 h 30 HNE	Représentants d'entreprises de camionnage situées dans des zones rurales, isolées et nordiques	https://forms.gle/quSFkQKQD9N3Qqba8

C. Cerner les obstacles auxquels se heurtent les entreprises de la région atlantique.	Le mercredi 27 mars, de 14 h 30 à 16 h 30 HNE	Représentants d'entreprises situées dans la région de l'Atlantique qui peuvent s'exprimer sur des questions propres à la chaîne d'approvisionnement et à la main-d'œuvre dans la région	https://forms.gle/jmgfdCXxsUzLiXKB9
D. Cerner les obstacles au commerce intérieur auxquels se heurtent les entreprises appartenant à des membres d'un groupe minoritaire.	Le mercredi 3 avril, de 14 h 30 à 16 h 30 HNE	Propriétaires et exploitants d'une entreprise de camionnage appartenant à un groupe minoritaire (femmes, Autochtones, personnes de couleur, francophones et immigrants)	https://forms.gle/yH1s4enR35mZ5zEy5
E. Cerner les obstacles au commerce intérieur auxquels se heurtent les petites entreprises.	Le jeudi 4 avril, de 14 h 30 à 16 h 30 HNE	Représentants de petites entreprises de camionnage (moins de 100 employés)	https://forms.gle/MWLPsVoy2QXR5SGE7
F. Cerner d'autres obstacles au commerce intérieur.	Le lundi 8 avril, de 14 h 30 à 16 h 30 HNE	Autres intervenants qui n'entrent dans aucune des catégories précédentes, mais qui souhaitent participer au projet de recherche	https://forms.gle/JSfMKXtKcoyGKHt16
G. Cerner les obstacles qui empêchent des entreprises de participer au commerce intérieur.	Le mardi 9 avril, de 14 h 30 à 16 h 30 HNE	Propriétaires et exploitants d'une entreprise de camionnage qui ne mènent leurs activités que dans une seule province ou un seul territoire, y compris des membres d'un groupe minoritaire (femmes, Autochtones, personnes de couleur, francophones et immigrants)	https://forms.gle/i3RXTPnMTfzQUFqV7

Renseignements généraux et terminologie

Qu'est-ce que le commerce intérieur?

On entend par commerce intérieur, également appelé commerce interprovincial, la circulation des biens, des services, de la main-d'œuvre et des investissements entre les frontières provinciales et territoriales. Par exemple :

- **Marchandises** : un produit est vendu en vue d'une transformation ultérieure dans une autre province ou un autre territoire, ou un produit est vendu ou transporté à un client dans une autre province ou un autre territoire.
- **Services** : un travailleur du secteur du camionnage (par exemple, chauffeur, mécanicien, gestionnaire, administrateur, exploitant) qui vend son temps à un employeur d'une autre province ou d'un autre territoire.
- **Travail** : un travailleur du secteur du camionnage qui souhaite travailler dans une autre province ou un autre territoire.
- **Investissements** : une entreprise de camionnage ouvre un terminal dans une autre province ou un autre territoire.

Qu'est-ce qu'un obstacle au commerce?

Un obstacle au commerce désigne tout ce qui entrave la circulation ou l'exploitation de biens, de services, de main-d'œuvre ou d'investissements entre des provinces ou des territoires. Les obstacles au commerce se divisent en quatre grandes catégories.

- **Obstacle réglementaire et administratif** : permis, licences et autres obligations administratives que les provinces et territoires imposent aux entreprises qui exercent leurs activités dans plus d'une province ou d'un territoire. Par exemple, les exigences en matière de formation diffèrent d'une province ou d'un territoire à l'autre.
- **Obstacle technique** : règlements propres à un secteur qui diffèrent d'une province ou d'un territoire à l'autre. Par exemple, les restrictions de poids au printemps ou les exigences en matière d'heures de service varient d'une province ou d'un territoire à l'autre.
- **Obstacle prohibitif** : lois ou exigences provinciales et territoriales qui interdisent involontairement le commerce intérieur.
- **Obstacle naturel** : obstacles géographiques, comme les caractéristiques géographiques, l'infrastructure, la distance et les frontières. Par exemple, le manque d'aires de repos le long des autoroutes.

NOTA : aux fins de cette recherche, le gouvernement du Canada souhaite principalement connaître les obstacles réglementaires et administratifs, techniques et prohibitifs.